

MAIRIE DE FLINES-LEZ-MORTAGNE

## DÉGRÈVEMENT D'IMPÔTS DIRECTS

Pour pertes de récoltes consécutives à la sécheresse

# AVIS AUX CONTRIBUABLES

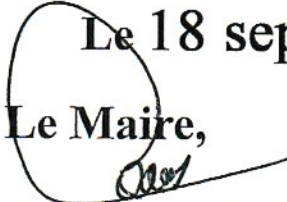
Les listes de parcelles concernées par un dégrèvement de Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties (TFPNB) ainsi que le montant des dégrèvements ordonnancés peuvent être consultés en Mairie à partir du 19 septembre 2026

À Flines-lez-Mortagne

Le 18 septembre 2026

Le Maire,



  
B. LEBRUN VANDERMOUTEN

En raison d'une période de sécheresse exceptionnelle, une procédure de dégrèvement d'office de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) 2026 a été mise en place, en application de l'article [1398 du code général des impôts](#), en faveur des agriculteurs.

Ce dégrèvement s'applique sur l'ensemble du territoire du département du Nord et se traduit par un remboursement de la TFPNB à hauteur de :

- 70% de la TFPNB des prés, pâtures, pâturage et herbages ;
- 40% de la TFPNB des terres arables ;
- 40 % de la TFPNB des vignes et vergers.

La listes des parcelles dégravées a été mis à votre disposition sur le portail internet de la gestion publique (PIGP), ce jour, le 17/09/2026.

Vous disposez de 45 jours pour procéder au téléchargement. Passé ce délai, le fichier ne sera plus accessible.

Je vous saurais gré de bien vouloir éditer cette liste en mairie afin qu'elle puisse être consultée sur demande par les redevables.

Vous trouverez à ce titre, ci-jointe, l'affiche permettant d'informer les redevables et fermiers de la disponibilité de la liste des parcelles dégravées.

Je vous remercie de bien vouloir **la compléter et l'afficher en mairie** afin d'en aviser les intéressés.

En effet, conformément aux articles [L 411-24](#) (fermage) et [L 417-8](#) (métayage) du code rural et de la pêche maritime, dans le cas où le propriétaire ne serait pas exploitant, le propriétaire est tenu d'en faire bénéficier le preneur du bail (fermier ou métayer).

La division foncière et de la fiscalité directe locale de la DRFIP du Nord reste à votre disposition en cas de besoin.